



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/152  
25 février 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 25 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période allant du 15 décembre 1999 au 23 janvier 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (15 décembre 1999-23 janvier 2000), il y avait environ 44 000 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le théâtre d'opérations et aucun changement n'a été signalé depuis le rapport précédent en ce qui concerne le déploiement des contingents nationaux. La situation à Orahovac demeure inchangée : les soldats russes n'ont toujours pas réussi à se déployer dans la zone autour de la ville. On continue de rechercher une solution d'ensemble à ce problème de déploiement.

Sécurité

2. Au cours de la période considérée, la violence dans la province est restée au même niveau. Dans l'ensemble, elle a diminué de façon spectaculaire depuis le déploiement de la KFOR, bien que les assassinats demeurent un sujet de préoccupation majeure. Il y a eu une série d'assassinats dans la province à la mi-janvier, motivés pour la plupart par des considérations ethniques, tels que celui de trois Serbes, près de la ligne de démarcation entre l'est du Kosovo et la Serbie dans le secteur de la brigade multinationale est et celui d'une famille bosniaque de quatre personnes à Prizren, dans le secteur de la brigade multinationale sud, le 10 janvier.

3. Le 17 décembre, à Orahovac (secteur de la brigade multinationale sud), une attaque à la grenade a été lancée contre un café de la partie serbe de la ville; un Serbe a été tué. Des maisons appartenant aux communautés serbe et albanaise ont été attaquées tout au long de la période considérée et, le 15 janvier, il y a eu une attaque à la bombe contre une église serbe à Cernica (secteur de la brigade multinationale est). Il n'y a pas eu de blessés, mais l'église a été fortement endommagée.

4. La protection des minorités ethniques demeure l'une des grandes priorités de la KFOR et, non contents d'effectuer des patrouilles du secteur, les soldats de la KFOR continuent de monter la garde près des sites faisant partie du patrimoine et dans les zones où habitent des minorités. Dans toute la province, la KFOR assure à peu près 750 patrouilles 24 heures sur 24. Elle a posté des soldats en faction près de 550 lieux importants tels que des églises et des commerces et organisé plus de 200 postes de contrôle permanents et temporaires. Elle continue également de travailler en étroite collaboration avec la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui est toujours chargée d'enquêter sur les violences interethniques.

5. Au cours de la période considérée, les militaires de la KFOR ont été victimes de plusieurs attaques, dont une qui a provoqué la mort d'un soldat américain dont le véhicule a explosé sur une mine antichar dans le secteur de la brigade multinationale est.

6. La KFOR continue de travailler en étroite collaboration avec le Centre de coordination de l'action antimines de l'ONU et avec d'autres organismes spécialisés dans le déminage au Kosovo afin de renforcer la sensibilisation au

/...

problème des mines et de faire comprendre tant aux soldats qu'aux civils le danger que représentent les mines et les munitions non explosées. Au 23 janvier, elle avait enlevé 7 873 mines antipersonnel, 5 592 mines antichar et 8 876 bombettes.

7. La KFOR continue régulièrement de découvrir des caches d'armes dans toute la zone d'opérations et d'en confisquer le contenu. Au début janvier, dans le secteur de la brigade multinationale ouest, elle a confisqué un fusil AK-47, six grenades et toutes sortes de munitions au cours de trois perquisitions. Quatre hommes ont été arrêtés. Le 10 janvier, dans le secteur de la brigade multinationale du centre, elle a confisqué neuf fusils AK-47, trois fusils de chasse, deux pistolets mitrailleurs, un pistolet, des pains de plastique, des grenades et un grand nombre de munitions. Le 21 janvier, près du poste frontière de Morina dans le secteur de la brigade multinationale ouest, elle a découvert une cache importante d'armes, d'explosifs et de matériel militaire. Le 22 janvier, plusieurs armes et engins explosifs, dont 13 kilos de TNT, qui se trouvaient dans une maison appartenant à un Kosovar de souche albanaise ont été saisis à Crnoberg (secteur de la brigade multinationale ouest). Au cours d'une opération menée à Prizren les 21 et 22 janvier, à la suite de fouilles de véhicules et de perquisitions, 35 personnes ont été arrêtées pour différents motifs, notamment pour des violations du couvre-feu, la vente de cigarettes de contrebande et le port d'arme illégal. Conformément à la politique de la KFOR, toutes les armes confisquées seront détruites.

#### Coopération et respect des accords par les parties

8. Le Corps de protection du Kosovo a vu le jour le 21 janvier et ses 44 cadres ont prêté serment. Le Corps provisoire de protection du Kosovo tel qu'il s'appelait auparavant a dans son ensemble respecté les instructions données au cours de la période considérée. Il semblerait toutefois que plusieurs anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) se livrent à des activités criminelles ou, pour le moins, aient des liens avec des organisations criminelles et il y a eu plusieurs cas de participation à des actes d'intimidation dirigés contre des minorités ethniques et des activités de contrebande et de criminalité organisée.

9. De façon générale, l'armée serbe et les forces de sécurité serbes continuent à respecter les dispositions de l'Accord militaire technique et se montrent coopératives dans leurs relations avec la KFOR. Au cours de la période considérée, des unités de l'armée serbe ont procédé à des manoeuvres dans le sud de la Serbie, près de la Zone de sécurité terrestre, mais il s'est avéré qu'il s'agissait de manoeuvres saisonnières normales.

#### Coopération avec les organisations internationales

10. La KFOR continue de fournir quotidiennement une aide humanitaire dans tout le Kosovo en se concentrant plus particulièrement sur le transport du carburant et du bois de feu. Les soldats de la KFOR aident également les organisations internationales qui distribuent des vivres et accompagnent les réfugiés et les personnes déplacées.

11. Au 23 janvier, la police de la MINUK comptait 1 973 membres sur un effectif autorisé de 4 718. Selon le Directeur général de la police de la MINUK, il en faudrait environ 6 000. Dans l'intervalle, les soldats de la KFOR et les unités spécialisées multinationales déployés sur le théâtre des opérations continuent d'assurer des fonctions de police, essentiellement pour lutter contre le crime organisé, fournir des moyens de lutte antiémeute et lancer des opérations de ratissage. La KFOR fournit également un appui quotidien à l'École de police du Kosovo. Les étudiants de la deuxième classe de recrues, à savoir 178 personnes, dont 25 % appartiennent à des minorités (20 Serbes), devaient recevoir leur diplôme le 19 février 2000.

12. Le contrôle et la surveillance des frontières demeurent un objectif hautement prioritaire pour la KFOR. Ses soldats contrôlent et surveillent les points de franchissement de la frontière avec les pays voisins et les autres provinces et y effectuent des patrouilles. Il existe sept postes frontière officiels entre l'Albanie et le Kosovo; deux sont ouverts et des soldats de la KFOR y sont affectés en permanence aux côtés de policiers de la MINUK et des douaniers. Les cinq autres sont fermés mais des patrouilles y sont effectuées régulièrement afin d'empêcher le passage illégal de la frontière. La KFOR fournit également des fantassins pour chacun des deux points de passage de la frontière entre l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> et le Kosovo (Deneral Jankovic et Globodica).

13. La frontière entre la province serbe et le Kosovo est ouverte et les citoyens de la République fédérale de Yougoslavie et toutes autres personnes munies de visas délivrés par ce pays peuvent la franchir librement. Il y a deux points de passage avec le Monténégro, mais un seul est ouvert et des soldats de la KFOR y sont postés en permanence. La KFOR maintient également une forte présence militaire aux cinq "portes" établies pendant le retrait des forces armées de la République fédérale de Yougoslavie du Kosovo au mois de juin 1999. Des sections et des blindés de la KFOR sont également affectés à deux autres points de franchissement de la frontière.

14. Ces mesures permettent à la KFOR d'assurer un contrôle rigoureux aux postes frontière officiels. Mais sachant que les candidats au passage clandestin de cette frontière entendent se dérober à ces mesures de contrôle chaque fois qu'ils le peuvent, la KFOR effectue également à intervalles réguliers des patrouilles en hélicoptère tout le long de la frontière du Kosovo et de la frontière intérieure. La KFOR et la police de la MINUK continuent d'organiser des patrouilles et des opérations de ratissage en commun et, comme on l'a signalé plus haut, elles ont découvert une importante cache d'armes et d'explosifs dans une maison près de la frontière albanaise le 21 janvier.

15. La KFOR continue d'apporter son concours à la MINUK à tous les niveaux de l'administration civile. La structure administrative intérimaire mixte Kosovo-MINUK, mise en place le 15 décembre, devait devenir opérationnelle à la fin janvier. Le Conseil de transition du Kosovo conservera son rôle consultatif, mais le nombre de ses membres augmentera pour mieux tenir compte de

---

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous le nom qui figure dans la Constitution de celle-ci.

la composition ethnique du Kosovo. À ce jour, aucun représentant d'une minorité n'a participé à la structure administrative intérimaire mixte.

16. La MINUK s'emploie actuellement à organiser les chemins de fer du Kosovo avec l'appui de la KFOR. Un centre de coordination de la circulation ferroviaire gèrera à titre provisoire tous les mouvements de trains au Kosovo et à destination de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'aéroport de Pristina a été rouvert au trafic commercial le 11 janvier.

#### Retour des réfugiés et des déplacés

17. Depuis la mi-décembre, la détérioration des conditions météorologiques a considérablement ralenti les retours de réfugiés. Entre juillet 1999 et le 15 janvier 2000, le Bureau international pour les migrations et le programme de rapatriement des réfugiés du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont aidé au total 125 380 personnes à rentrer de leur plein gré dans leurs foyers : ils venaient pour la plupart de pays extérieurs à la région des Balkans. En ce qui concerne les personnes déplacées, les communautés serbe et albanaise ont essayé de coopérer, mais cette tendance n'est pas générale. La KFOR, la MINUK, le HCR et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) coordonnent étroitement leurs efforts en vue d'améliorer la situation de la minorité serbe à Orahovac, Velika Hoca et Djakovica.

#### Perspectives

18. Depuis le dernier rapport, les conditions de sécurité au Kosovo n'ont pas vraiment changé. La violence ethnique, en particulier les assassinats, reste un sujet de grave préoccupation et l'on a constaté que la tension persistait à Mitrovica, Gnjilane et Orahovac. La KFOR continuera de s'employer, en étroite collaboration avec la MINUK, à régler ces problèmes afin de promouvoir et de maintenir la sécurité et la stabilité dans la province.

-----